

PROGRAMME D'ACHAT D' ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

CANADA 2024



LE PEG DE SAINT-GOBAIN EN BREF! DU 11 AU 25 MARS 2024

**PARTICIPEZ À L'OFFRE 2024 ET DEVENEZ PROPRIÉTAIRE
(VIA UN FONDS D'ACTIONNARIAT POUR LES EMPLOYÉS « FCPE »)
DANS DES CONDITIONS PRÉFÉRENTIELLES!**

Allez sur le site dédié <https://peg.saint-gobain.com> et retrouvez toutes les informations sur le PEG de Saint-Gobain, souscrivez à l'offre en cliquant sur le bouton d'accès « **S'inscrire au PEG** » au site de souscription disponible du 11 mars (10 h) au 25 mars 2024 (23 h 59, heure de Paris).

FORMULE CLASSIQUE

Termes	Acquisition d'actions au PEG par un Fonds d'actionariat pour les employés « FCPE ».
Prix de souscription	Prix de la souscription incluant une réduction de 20 % par rapport au prix de référence.
Contribution de contrepartie	Saint-Gobain ajoutera une contrepartie d'entreprise sur l'investissement (jusqu'à une contrepartie maximale de 2 225 \$)
Dividendes	Bénéficiez des éventuels dividendes versés à compter de 2025 (réinvestis dans le Fonds d'actionariat pour les employés « FCPE »).
Paiement des frais administratifs par Saint-Gobain	Paiement des frais de gestion du FCPE Saint-Gobain PEG Monde. Paiement des frais administratifs et de tenue de compte PEG.
Limite d'investissement	Maximum de 25 % de votre salaire de base annuel brut pour 2023 ou de votre salaire de base annualisé pour 2024.
À noter avant d'investir	Risque de perte en capital.
Période de conservation	5 ans.

POINT CENTRAL DE LA CONTRIBUTION DE CONTREPARTIE



Fourchette d'investissement 1 :	Fourchette d'investissement 2 :	Fourchette d'investissement 3 :	Fourchette d'investissement 4 :
0 \$-100 \$	101 \$-2 000 \$	2 001 \$-5 700 \$	5 701 \$-10 000 \$
200 % Abondement sur vos premiers 100 \$	45 % Abondement sur vos prochains 1 900 \$	20 % Abondement sur vos prochains 3 700 \$	10 % Abondement sur vos prochains 4 300 \$
▼ Jusqu'à 200 \$	▼ Jusqu'à 855 \$	▼ Jusqu'à 740 \$	▼ Jusqu'à 430 \$
+	+	+	+
= jusqu'à 2 225 \$ d'abondement au total			

Un simulateur de contributions de
contrepartie
de l'employeur est disponible sur
<https://peg.saint-gobain.com>



QUI PEUT SOUSCRIRE?

Les employés des sociétés du Groupe Saint-Gobain (le « Groupe ») qui ont travaillé pour le Groupe pendant au moins trois mois consécutifs ou non consécutifs entre le 1er janvier 2023 et la fin de la période de souscription (25 mars 2024) sont admissibles au PEG cette année.

COMMENT PAYER MA SOUSCRIPTION?

Vous avez deux moyens de payer votre souscription :

Option 1 :

Le montant de votre contribution sera déduit de votre chèque de paie après impôts de mai à novembre 2024, ou sur une période plus longue jusqu'au paiement intégral de la souscription.

* Si vous êtes un employé de BP Canada, votre contribution sera déduite de votre chèque de paie sur six mois, de juillet 2024 à décembre 2024.

Option 2 :

Payez via un paiement forfaitaire unique. Contactez votre représentant PEG pour les modalités de paiement.

DATES CLÉS



Du 12 février 2024 au 8 mars 2024
Période de fixation du prix de référence

11 mars 2024
Date de fixation du prix de souscription

Du 11 mars 2024 au 25 mars 2024
Période de souscription

10 mai 2024
Débit du compte bancaire

15 mai 2024
Augmentation de capital

